



Décision 480/2024
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité avec :

- Monsieur Tristan CASCARRA, en tant qu'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité clarinette, du 1er octobre 2024 au 31 octobre 2024.

Fait à Jonzac,
Le 07 OCT. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
~~7 rue Taillefer - CS 70002~~
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON